

## PV de l'Assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2017

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV et salue les 40 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle le 17 novembre 2017, affiche au pilier public et « tous-ménages » ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

### Sont excusés :

Mmes Eva Büchel Chanez et Claudine Monney

MM. Nicolas Losey, Yann Moret et Olivier Monney

**Sont nommés scrutateurs :** MM Cédric Chanez et Roger Fornerod

En préambule Mme la Syndique propose d'accepter une modification de l'ordre du jour. Elle ajoute un point 6 a) modification du règlement sur la gestion des déchets : passage de la taxe au sac à la taxe au poids.

Elle informe que le nouveau règlement sur la gestion des déchets sera présenté à l'AC au printemps 2018.

L'AC accepte la modification de l'ordre du jour à main levée à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 30 mai 2017 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Budget 2018
  - a) Fonctionnement
  - b) Investissement
    - I. Conduite d'eau potable - interconnexion zone industrielle
    - II. Rénovation de la façade de l'immeuble communal
    - III. Réfection des chemins d'accès et des haies/barrières autour de l'immeuble « la Ferme »
    - IV. Révision PAL
  - c) Report d'investissements et de crédits 2017
  - d) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2018 de 70 % à 63 %
  - e) Rapport de la commission financière
  - f) Approbation du budget 2018
- 3) Planification financière 2018 – 2022
- 4) Nouveau règlement scolaire : approbation
- 5) Nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens : approbation
- 6) Déchetterie régionale : nouvelle organisation à partir de 2018
- 7) Informations du Conseil communal
- 8) Divers

### 1. Approbation du procès-verbal de l'AC ordinaire du 30 mai 2017

**Mme la Syndique** demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

**Mme la Syndique** passe la parole à **M. Claude Rüttimann** pour la présentation du budget 2018.

## 2. Budget 2018

### a) Fonctionnement

**M. Claude Rüttimann** présente le budget par chapitre. Il précise que le taux d'impôt à 63 centimes par franc payé à l'état a déjà été pris en compte. Quelques points sont à relever.

Au chapitre « administration générale » il relève qu'il y aura des frais suite au changement de l'hébergement des données informatiques. La Commune quitte le SITEL pour aller chez Data Consulting à partir de 2018. L'ordinateur du bureau communal devra être changé.

Dans le chapitre « enseignement et formation » – participation à Estavayer pour les écoles primaires et enfantines – les montants n'ont toujours pas été communiqués par la Commune d'Estavayer. Les chiffres de l'année en cours ont été repris et majorés légèrement.

Au chapitre « parcs publics, chemins pédestres » – entretien places de parc et jardins, M. Johan Michel informe que le dallage de la place de jeux doit être changé et qu'un contrat d'entretien pour une expertise annuelle des jeux a été signé avec l'entreprise Fuchs SA. Cela garantira la sécurité des enfants.

Au chapitre « aménagement du territoire » – révision du PAL, il y a actuellement un blocage par le recours pendant au Tribunal cantonal au sujet de la demande d'augmentation des mouvements de véhicules chez Lidl.

Au final, et malgré la baisse du taux d'impôt, un excédent de revenu de CHF 1'103 est prévu.

Le budget de fonctionnement ne suscitant pas de question, **M. Claude Rüttimann** passe au budget d'investissement.

### b) Investissements

Au chapitre « routes cantonales » – passage sécurisé et « routes communales » – arrêt de bus des montants ont dû être reportés sur le budget 2018, les décomptes finaux des travaux n'étant pas encore établis.

Au chapitre « immeuble communal » – rénovation du bâtiment communal un montant de CHF 190'000 a été reporté au budget 2018, les travaux n'ayant pas encore pu être réalisés. Un subside cantonal de CHF 23'760 sera alloué à la commune pour ces travaux.

L'investissement total pour 2018 se monte à CHF 702'240.

**M. Claude Rüttimann** passe à la présentation des projets d'investissement.

#### I. Conduite d'eau potable – interconnexion zone industrielle"

**M. Patrick Annen** explique brièvement que ce bouclage servira à faire circuler l'eau et alimenter Lidl et le reste de la zone industrielle en tout temps, même lors d'une fuite.

**M. Cédric Chanez** demande si une évaluation de l'impact sur le prix de l'eau a été faite. **M. Claude Rüttimann** répond que non. Il précise cependant qu'il n'y aura pas une grande incidence sur le prix de l'eau, le projet étant financé avec des fonds propres et l'amortissement n'étant que de 4% par an. Une discussion a lieu autour de cette problématique. **Mme Mireille Marmy** précise qu'aucun emprunt ne sera fait pour ces travaux et qu'une réserve pour investissements futurs a été créée au bouclage 2016. **M. Cédric Chanez** précise que ce n'est pas le prix de l'eau qui détermine les attributions à la réserve mais bien les attributions à la réserve et l'ensemble des coûts qui déterminent le prix de l'eau. Un calcul complet aurait dû être fait prenant en compte cet investissement de CHF 100'000. **Mme la Syndique** dit que le Conseil communal envisage de faire ce calcul pour 2018.

## **II. Rénovation de la façade de l'immeuble communal**

**M. Johan Michel** explique que tous les balcons doivent être rénovés. Le carrelage se casse. La façade, les boiseries et les cadres en métal seront entièrement repeints.

**M. Claude Rüttimann** précise que ces travaux seront financés par des liquidités.

## **III. Réfection des chemins d'accès et des haies/barrières autour de l'immeuble « la Ferme »**

**M. Johan Michel** informe que le dallage tout autour de l'immeuble sera changé et que la haie de thuyas côté route de la Chapelle sera arrachée et remplacée par une barrière en PVC ou aluminium.

**M. Claude Rüttimann** précise que ces travaux seront financés par des liquidités.

## **IV. Révision PAL**

**M. Claude Rüttimann** précise que cela concerne le Plan d'aménagement communal et le plan spécial Lidl. Le financement se fera par des liquidités.

### **c) Report d'investissements et de crédits 2017**

**M. Claude Rüttimann** explique que les travaux de rénovation du toit de l'immeuble communal n'ont pas pu se faire en 2017. Ils devraient avoir lieu au printemps 2018. Au sujet de l'arrêt du bus les travaux sont terminés mais les décomptes finaux pas encore établis par Routes Modernes. Idem pour le passage sécurisé sur la route cantonale.

**M. Noël Singy** demande si Lidl participera aux frais de cette traversée sécurisée.

**M. Claude Rüttimann** dit qu'on attend le décompte final pour solliciter Lidl qui en principe donnera un montant pour l'arrêt de bus, le passage sécurisé et la rénovation du rond-point. Il précise que les TPF participeront aussi.

### **d) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2018 de 70% à 63%**

**M. Claude Rüttimann** donne quelques explications qui ont amené le Conseil communal à proposer cette baisse d'impôts. En résumé l'arrivée de nouveaux contribuables et des charges moins élevées que prévues motivent cette proposition. Il précise que la baisse de 7 centimes engendrera une diminution des rentrées fiscales de CHF 50'000.

**M. Cédric Chanez** demande si le taux augmentera de 63 à 70 centimes en 2019.

**M. Claude Rüttimann** dit que c'est ainsi mais que lors de l'établissement du budget 2019 la situation sera à nouveau analysée. Cette baisse d'impôts concerne uniquement l'année 2018. Il s'est renseigné au service des communes et cette manière de faire voter une baisse temporaire est tout à fait correcte. Il précise encore une fois que le coefficient d'impôt pour 2019 reviendra automatiquement à 70%.

Une discussion s'engage autour de cette baisse d'impôt temporaire. L'AC peine à comprendre la proposition et plusieurs interventions d'habitants font état de cette mauvaise compréhension, c'est-à-dire une baisse du coefficient d'impôt pour 1 année seulement avec retour au taux initial de 70 % en 2019.

**M. Olivier Golly** demande s'il ne serait pas plus opportun d'avoir une baisse tendancielle sur le temps. Il propose une baisse de 2 ou 3 points qu'on pourrait maintenir à plus long terme.

**M. Claude Rüttimann** signale qu'une forte augmentation des charges est à prévoir pour 2019 et 2020 pour les homes et que ces charges seront réparties sur les communes.

**M. Michel Losey** fait savoir qu'il a bien compris qu'il s'agit d'une baisse temporaire et que celle-ci permet d'être proche des citoyens. Le geste est aussi prudent car au besoin un retour au taux initial de 70% sera possible pour 2019 si les chiffres l'exigent. Il remercie le Conseil communal.

**M. Sacha Trpkovski**, nouvel arrivant, demande si une augmentation au-delà de 70 % sera possible pour 2019.

**M. Claude Rüttimann** n'exclut pas cette possibilité mais l'augmentation se ferait à partir du coefficient de 70% pas de 63%. Elle serait donc moindre.

**M. Michel Losey** informe encore que la Commune de Sévaz a 0 francs de dette par habitant et que ses capacités d'emprunt sont énormes. Cela veut clairement dire que cette baisse du coefficient d'impôt ne présente aucun risque.

**e) Rapport de la commission financière**

**M. Jean-Marc Losey**, président de la Commission financière donne lecture du rapport. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2018.

**Mme la Syndique** remercie M. Losey pour la lecture du rapport.

**f) Approbation du budget 2018**

**Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2018 de 70% à 63%.**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2018 de 70% à 63%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2018 de 70% à 63% est acceptée à main levée à l'unanimité.

**Budget de fonctionnement**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2018.

Le budget de fonctionnement est accepté à main levée à l'unanimité.

**Investissements**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget d'investissement 2018 point par point.

**I. Acceptez-vous l'aménagement d'une conduite d'eau potable en interconnexion avec la zone industrielle pour un montant de CHF 100'000 ?**

L'aménagement d'une conduite d'eau potable en interconnexion avec la zone industrielle pour un montant de CHF 100'000 est accepté par 36 voix, 1 voix contre et 2 abstentions.

**II. Acceptez-vous la rénovation de la façade de l'immeuble communal pour un montant de CHF 74'300 ?**

La rénovation de la façade de l'immeuble communal pour un montant de CHF 74'300 est acceptée à l'unanimité.

**III. Acceptez-vous la réfection des chemins d'accès et des haies/barrières autour de l'immeuble « la Ferme » pour un montant de CHF 40'000 ?**

La réfection des chemins d'accès et des haies/barrières autour de l'immeuble « la Ferme » pour un montant de CHF 40'000 est acceptée à l'unanimité.

**IV. Acceptez-vous la révision du PAL pour un montant de CHF 38'000 ?**

La révision du PAL pour un montant de CHF 38'000 est acceptée par 38 voix, 1 abstention.

**3. Planification financière 2018 – 2022**

**M. Claude Rüttimann** présente brièvement la planification financière 2018-2022.

**M. Cédric Chanez** constate une erreur de calcul car le coefficient d'impôt de 63 % a été appliqué jusqu'en 2022 alors qu'il n'est prévu qu'en 2018.

**M. Claude Rüttimann** dit que cela est effectivement le cas et qu'il corrigera.

**M. Michel Losey** demande que le Conseil communal mette ces graphiques à disposition sur le site Internet.

#### **4. Nouveau règlement scolaire : approbation**

**Mme la Syndique** informe que la Commune de Sévaz dépend maintenant de la Commune d'Estavayer. Une convention a été signée. Il n'y a pas de changement au niveau des charges. La Commune d'Estavayer facturera les prestations à la Commune de Sévaz. Cette dernière se charge de faire les factures aux parents.

**M. Cédric Chanez** constate à l'art. 9 que le Conseil des parents est nommé uniquement par le Conseil communal d'Estavayer. Il trouve cela injuste. De plus il a remarqué que le Conseil des parents, qui est un organe purement consultatif, n'a en son sein qu'un représentant du Conseil communal d'Estavayer. Il est d'avis qu'il serait judicieux que le Conseiller communal responsable de Sévaz siège également au Conseil des parents et que cela devrait être mentionné dans le règlement communal de Sévaz.

**Mme la Syndique** répond que nous n'avons rien à dire et que suite à la fusion des Communes nous dépendons à 100% d'Estavayer.

**M. Cédric Chanez** réplique que cela n'est pas exact car il s'agit du règlement communal de Sévaz.

**Mme la Syndique** répond qu'elle a fortement insisté pour qu'il y ait un parent de la Commune de Sévaz.

**M. Cédric Chanez** insiste sur le fait que le Conseiller communal de Sévaz, responsable des écoles, devrait siéger au Conseil des parents.

**Mme la Syndique** répond que le règlement tel que présenté ce soir a été envoyé à la DICS pour consultation et que des corrections importantes ont déjà été faites. On a très peu de marge de manœuvre. La Commune d'Estavayer gère tout ce qui administratif et elle le fait très bien.

**M. Cédric Chanez** réplique qu'il n'a jamais remis en question la qualité de la gestion mais qu'il estime fondamental que le Conseiller communal de Sévaz en charge du dicastère des écoles soit représenté dans le Conseil des parents.

**Mme la Syndique** répond qu'elle est en contact avec Mme Schwarzentrub, responsable des écoles de la Commune d'Estavayer et qu'elle n'hésite pas à lui faire part des desideratas de la Commune de Sévaz. Elle dit que tout n'est pas encore en place suite à la fusion et qu'il restera difficile pour Sévaz d'imposer sa vision du fait de sa petite taille.

**M. Cédric Chanez** informe que l'art. 5 du règlement stipule qu'une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et qu'elle se monte au maximum à CHF 300/an. Il a remarqué dans le règlement d'exécution que le Conseil communal de Sévaz a décidé que ces frais seront facturés aux parents au maximum à hauteur de CHF 100. Au vu de la bonne situation financière de la Commune il propose une modification de l'art. 5 pour y inscrire la gratuité de ces frais scolaires.

**Mme la Syndique** dit que le règlement est établi.

**M. Cédric Chanez** répond que l'AC peut discuter un article et le faire modifier avant approbation. Il fait le calcul en comptant 20 enfants à CHF 300 ce qui donne CHF 6'000. Cela équivaut à 1 point d'impôt alors qu'une baisse de 7 points vient d'être acceptée. Selon lui c'est tout à fait supportable pour la Commune.

**Mme la Syndique** dit qu'on peut changer le règlement d'application.

**M. Cédric Chanez** insiste sur le fait que ce n'est pas la même chose de changer le règlement scolaire ou le règlement d'application. Le règlement scolaire ne peut être changé que sur décision de l'AC. Au sujet du règlement d'application seul le Conseil communal est compétent.

**Mme la Syndique** répond qu'elle n'est pas d'accord de faire voter cette modification ce soir et qu'elle veut se renseigner.

**M. Cédric Chanez** dit que l'AC peut voter article par article d'un nouveau règlement et il insiste pour faire voter la modification de l'art. 5.

**M. Michel Losey** intervient pour dire que le Conseil communal peut prendre un engagement formel dans le sens demandé par M. Chanez, c'est-à-dire la gratuité des frais d'écolage pour les enfants de Sévaz aussi longtemps que les comptes de la Commune le permettent.

**Mme la Syndique** répond à M. Losey qu'on peut changer le règlement d'application et assurer la gratuité des frais d'écolage.

**M. Cédric Chanez** demande si la Commune offre la gratuité des frais d'écolage pour les enfants de Sévaz si l'AC accepte le règlement en l'état.

**Mme la Syndique** informe que le Conseil communal a déjà parlé de ce sujet lors de sa séance de Conseil du 5 décembre 2017 et qu'il a été décidé de ne pas facturer les frais d'écolage. Elle dit que le règlement d'application sera modifié dans ce sens.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement scolaire.

Le nouveau règlement scolaire est approuvé par 31 voix, 1 voix contre et 7 abstentions.

#### 5. Nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens : approbation

**M. Johan Michel** informe que le règlement a été adapté à la nouvelle base de données qui s'appelait jusqu'ici ANIS et qui s'appelle désormais AMICUS.

**M. Cédric Chanez** a relevé qu'à l'art. 7 la cour d'école a été supprimée et que les quartiers d'habitation étaient mentionnés dans l'ancien règlement sous voies publiques.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

Le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé par 37 voix et 2 abstentions.

#### 6. Déchetterie régionale : nouvelle organisation à partir de 2018

**Mme la Syndique** souhaite la bienvenue à M. Bernard Grandgirard, directeur chez RG Récupération Goutte SA, qui a été invité par le Conseil communal pour une présentation du fonctionnement de la nouvelle déchetterie.

Les sujets suivants ont été abordés : présentation de l'entreprise, la construction de la nouvelle déchetterie, le fonctionnement de la nouvelle déchetterie et la mobilité. Suite à la présentation, la population a pu poser des questions auxquelles il a été répondu clairement. Ces questions tournaient essentiellement autour des déchets et de leur élimination, de la mobilité et de la carte à puce et du compost à gazon.

Quelques interrogations restent cependant encore ouvertes, notamment l'élimination des couches pour bébés et des couches pour adultes. A ce sujet **M. Pascal Emmenegger** informe que son épouse garde des petits enfants et qu'elle est concernée par ce souci d'élimination des couches. Le Conseil communal discutera de ce problème et communiquera la solution aux habitants concernés.

M. Grandgirard demande aux habitants d'être un peu tolérants lors de la phase de mise en place et remercie chacun pour son attention.

Il est applaudi par l'AC et remercié par Mme la Syndique.

**Mme la Syndique** informe que le règlement sur les déchets sera entièrement adapté et présenté à l'AC au printemps 2018.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver la modification du règlement sur les déchets en y inscrivant le passage de la taxe au sac à la taxe au poids.

L'AC accepte le changement de la taxe au sac à la taxe au poids à main levée à l'unanimité.

#### 7. Informations du Conseil communal

**Mme la Syndique** informe qu'en 2018, en principe en janvier, les envois postaux devront être retirés à la poste d'Estavayer-le-Lac et non plus à Payerne. Une information détaillée suivra par la Poste.

**Mme la Syndique** informe que le village et la zone industrielle vont être équipés au début 2018 par la fibre optique. Les travaux ont été commandés chez Swisscom.

**M. Michel Losey** demande si la Commune participe à un quelconque investissement de Swisscom.

**Mme la Syndique** répond que ce sera gratuit pour le village mais payant pour la zone industrielle.

**M. Michel Losey** demande si la Commune a demandé une offre à la société FTTH.

**Mme la Syndique** répond que la société FTTH ne s'était pas vraiment mise en avant et que les informations reçues étaient floues.

**M. Michel Losey** précise qu'il faut savoir que Swisscom tirera la fibre optique dans la rue mais pas à l'intérieur des bâtiments. La jonction de ce dernier bout se fera par le cuivre, ce qui ralentira fortement le débit. FTTH tire la fibre dans les appartements et le canton de Fribourg a investi plusieurs millions dans ce projet. La Commune de Cugy va prochainement être équipée car 25 % des habitants ont déjà signé un contrat avec Netplus. Il informe que Sévaz est prévu dans le plan de déploiement de la fibre optique dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2018, juste après Cugy.

**M. Claude Rüttimann** revient sur sa participation à une soirée d'information de FTTH lors de laquelle il a acquis la conviction que Sévaz ne pourra pas être équipé avant longtemps.

**M. Michel Losey** demande si la Commune a déjà payé pour équiper la zone industrielle.

**Mme la Syndique** répond que oui, mais qu'il s'agit d'un montant très raisonnable.

#### 8. Divers

**M. Cédric Chanez** remercie le Conseil communal pour le nouvel arrêt de bus. Les enfants sont en sécurité quand le bus arrive.

**M. Bruno Guerra** demande de mettre à disposition un récapitulatif de l'histoire de la fresque pour les personnes qui louent la salle communale.

**Mme la Syndique** répond qu'une copie de l'historique de la fresque sera mise à disposition à chaque location.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 22h10. Elle offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une collation.

Ainsi fait à Sévaz le 10 décembre 2017

Claudia Soler  
Syndique



Madeleine Vioget  
Secrétaire communale